

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

AMENDEMENT

N ° CD725

présenté par

M. Damien Adam, M. Pellois, M. Cabaré, M. Fiévet et M. Cesarini

ARTICLE 26 AA

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.